

Chers paroissiens,

Suite au communiqué de notre évêque, Monseigneur Aumonier, (<https://www.catholique78.fr/wp-content/uploads/2020/11/2020-11-26-communique-pas-de-selection-des-fideles.pdf>) daté d'hier, je voudrais m'adresser à vous pour quelques points de fond et d'autres d'organisation.

**Concernant le fond**, les catholiques ont dans leurs gènes d'être loyaux aux autorités civiles, même lorsque celles-ci trahissent un des fondements mêmes de la République, en l'occurrence la liberté de culte. Cette liberté peut être restreinte pour des raisons sanitaires proportionnées. L'arbitrage fait par le gouvernement imposait une limite de trente personnes pour toute célébration religieuse, indépendamment de la taille du lieu de rassemblement. La décision de cette jauge fixe n'est pas ajustée à la diversité des tailles de nos églises.

Concrètement, à Notre-Dame du Chêne, une église de plus de sept cents places, le bon sens permet de dire qu'en nous limitant à cent cinquante personnes par office, nous pouvons garantir un très haut degré de sécurité sanitaire, bien plus que dans l'immense majorité de toutes les activités autorisées.

Nous ne cherchons à défier personne mais en rendant à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, nous croyons véritablement servir le bien commun. Dans ces eucharisties, nous puiserons la force de rendre un témoignage plus lumineux à l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Evidemment, j'invite tous ceux d'entre vous qui jugeraient trop dangereux, pour eux-mêmes ou pour des proches, de venir à l'une de ces messes, à sanctifier autrement le jour du Seigneur en tenant compte des contraintes personnelles qui s'imposent à eux.

**Concernant l'organisation pratique**, nous allons prévoir huit messes dominicales :

- samedi à 17h30 et à 19h
- dimanche à 8h
- dimanche à 9h30 et à 11h (messes risquant d'atteindre la jauge de cent cinquante)
- dimanche à 12h30
- dimanche à 17h30 et à 19h

De plus, en semaine, un ou deux messes quotidiennes vous seront proposées, à 9h et à 19h, et pour ce temps exceptionnel, je vous autorise à reporter votre devoir dominical sur l'une de ces messes (cf. Droit canon §1245). Nous réajusterons ce dispositif si nécessaire à partir du samedi 5 décembre.

La liturgie sera plus sobre qu'à l'habitude. Tous se laveront les mains avec le gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie, porteront un masque, maintiendront une distance d'un mètre cinquante avec les autres (s'ils ne vivent pas sous le même toit) et n'occuperont donc qu'un banc sur deux.

Sachant pouvoir compter sur votre responsabilité, je vous assure avec mon vicaire et les cinq assistants paroissiaux de notre entier dévouement au nom du Seigneur.

Abbé Bruno Bettoli +  
Curé de Viroflay